

Séance du : 11 Avril 2023

Nombre de conseillers:

En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 13

L'an deux mille vingt trois le 11 avril à vingt heures, le conseil municipal de LAVOUTE-SUR-LOIRE légalement convoqué, s'est réuni, dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville sous la présidence du Maire Monsieur BEAUMEL Jean-Paul

Etaient présents :

ALLEGRE Sophie, BEAUMEL Jean-Paul, BLAZEVIC Harry, BOYER Bernard, BRUN Franck, CHALENCON Didier, COLLANGE Joël, GAUDIN-LEVERT Natacha, GRANGÉ David, HUGUES Stéphanie, STORNI Cécile

Excusés ayant donné pouvoir : LEBARON Joëlle donne pouvoir à STORNI Cécile, LIOTHIER Céline donne pouvoir à GAUDIN-LEVERT Natacha

Absents: DUFOUR Hervé

Date de convocation : 03/04/2023

Date d'affichage : 03/04/2023

GAUDIN-LEVERT Natacha a été nommée secrétaire de séance

**OBJET : Vote du budget primitif 2023 – budget Service Unifié
Gymnase**

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13 ;

M. le Maire expose au Conseil les principes et les conditions de préparation du budget primitif.
Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,
Adopte **à l'unanimité** le budget primitif de l'exercice 2023 arrêtés comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	90 930.67 €	90 930.67 €
Fonctionnement	146 290.91 €	146 290.91 €
TOTAL	237 221.58 €	237 221.58 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus




Publication du 27/04/2023